



VILLE DE  
BOULOGNE-  
BILLANCOURT

## REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO « BOULB'ART 2018 »

### La Musique dans le street art

#### ARTICLE 1 : ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

La ville de Boulogne-Billancourt organise un concours de photos, libre et gratuit en partenariat avec :

- Les membres du groupe de travail Animation du Conseil de Quartier 5 « Centre-Ville »
- L'architecte Collectionneur de Graffiti Art Alain-Dominique GALLIZIA

Le concours se déroule du lundi 1er juillet au samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018 à 23h59.

#### ARTICLE 2 : THÈME

« La Musique dans le street art »

#### ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne majeure demeurant à Boulogne-Billancourt. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image.

Une seule participation par personne sera prise en compte.

La photo devra être envoyée au format numérique JPG, PNG, PDF, BMP, en pièce jointe d'un email à :

[q5photos@mairie-boulogne-billancourt.fr](mailto:q5photos@mairie-boulogne-billancourt.fr)

ou par courrier à :

Mairie de Boulogne-Billancourt  
Direction Proximité et Démocratie Locale  
Concours photo BOULB'ART  
26 avenue Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

Le corps de l'email comprendra ou du courrier comprendra:

- Le nom et prénom du participant
- La date et le lieu de la prise de vue
- Un commentaire de 2 lignes maximum
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
- L'email du participant

#### ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SELECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur artistique et créative. L'idée étant de ne pas seulement photographier une œuvre de street art, mais avec une mise en scène originale et/ou son intégration dans un environnement.

#### **ARTICLE 5 : PRIX**

La participation au concours est essentiellement symbolique. Différents lots pourront néanmoins être attribués, en fonction des partenaires présents. Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

#### **ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES**

Les photographies seront exposées Grand Place lors de la journée du samedi 15 septembre 2018.

#### **ARTICLE 7 : ANNONCE DES RESULTATS**

Les gagnants seront informés par mail dans la semaine, au plus tard le vendredi 21 septembre 2018.

#### **ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX**

Les gagnants seront annoncés, le samedi 15 septembre 2018, à 18 heures.

#### **ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY**

Il sera constitué de :

- Mme Sylvie ROUGNON, Maire-Adjoint délégué au quartier 5 « Centre-Ville »
- M. Alain Dominique GALLIZIA, Architecte Collectionneur de Graffiti Art
- Trois conseillers de quartier

#### **ARTICLE 10 : EXCLUSIONS**

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

#### **ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

#### **ARTICLE 12 : RESPONSABILITES**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, la ville de Boulogne-Billancourt se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

#### **ARTICLE 13 : OBLIGATIONS**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.